

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

M. BRICHLER

## **Comparabilité de certaines caractéristiques socio-économiques dans les recensements de 1960 en Europe**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 100 (1959), p. 47-68

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1959\\_\\_100\\_\\_47\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1959__100__47_0)

© Société de statistique de Paris, 1959, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

**Comparabilité de certaines caractéristiques socio-économiques  
dans les recensements de 1960 en Europe**

L'étude qui suit a été présentée par M. Brichler au 31<sup>e</sup> Congrès de l'Institut International de Statistique (Bruxelles 1958).

Elle fait le point des travaux récents du « Groupe de travail des recensements de la population et des habitations », constitué par la conférence des Statisticiens européens, travaux auxquels M. Brichler a participé de manière active.

\*  
\* \*  
\*

**I. — LES CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES TRADITIONNELLES  
DANS LES RECENSEMENTS DE POPULATION**

1. — Les recensements généraux de population fournissent de nombreux renseignements du plus haut intérêt. Depuis quelque temps, les questions concernant la profession sont de plus en plus détaillées et donnent naissance à des tableaux statistiques plus fouillés. Outre l'aspect purement professionnel, on s'efforce même, dans les recensements modernes, d'obtenir des indications d'ordre sociologique sur les individus et les ménages à travers les renseignements sur la profession.

Les essais effectués dans cette voie par de nombreux pays ont conduit à la préparation d'un projet de recommandation internationale dont nous allons chercher à dégager les grandes lignes.

2. — Depuis longtemps, deux notions fondamentales sont utilisées pour caractériser les personnes actives, la « branche d'activité économique » et la « profession ».

La *branche d'activité économique* est un critère lié, non pas aux personnes elles-mêmes, mais aux *établissements ou exploitations* dans lesquels elles travaillent, elle indique la nature des services rendus ou des produits extraits, fabriqués, traités ou vendus dans l'établissement ou l'exploitation, par exemple : agriculture ; mine de charbon ; fabrication d'automobile ; transports routiers de voyageurs ; épicerie en gros ; établissement d'enseignement ; administration financière.

La *profession* concerne la personne elle-même, elle indique le *métier* appris et exercé par l'individu, par exemple : agriculteur, mineur de fond, charpentier, conducteur de locomotive, manœuvre, médecin, directeur d'administration, gérant d'immeubles.

3. — Ces deux concepts sont différents. Il existe le plus souvent un lien entre eux, mais il n'est pas obligatoire : les agriculteurs sont en général dans des exploitations agricoles, mais certains peuvent être attachés à des fermes-écoles ou à des établissements hospitaliers ; de même, un conducteur de locomotive travaille, en général, dans une entreprise de transports ferroviaires, mais il en existe dans les exploitations minières. Inversement, de nombreux métiers

se rencontrent au sein d'une même branche d'activité économique ; par exemple : un établissement important peut employer, outre les personnes exerçant des métiers liés à son activité propre, des maçons, des menuisiers, des serruriers, des peintres, etc... pour l'entretien des bâtiments. Certaines professions, notamment celles de bureau (dactylographes, dessinateurs, comptables) se trouvent dans la majorité des branches d'activité.

C'est pourquoi il est indispensable de connaître séparément la répartition de la population active suivant les deux critères. Notons, cependant, qu'il est aussi fort utile d'élaborer des tableaux croisés à deux entrées, l'une selon la branche d'activité économique, l'autre selon la profession. Ces tableaux croisés permettent de mieux connaître la structure des branches d'activité et la répartition des professions, ils sont très utiles pour asseoir une politique de formation et d'orientation professionnelles — surtout si on a en plus des données sur le sexe, l'âge et l'instruction des personnes actives.

4. — Sur le plan international existent depuis plusieurs années deux nomenclatures :

— *la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique* dont la dernière édition remonte à 1948, et qui doit faire l'objet d'une prochaine révision ;

— *la classification internationale type des professions*, actuellement en cours de remaniement.

Il va de soi que la production de statistiques selon ces deux nomenclatures est recommandée aux pays pour les prochains recensements de population.

Plus précisément, le « Groupe de travail des recensements de la population et des habitations » constitué par la Conférence des Statisticiens européens a recommandé pour les recensements de 1960 l'élaboration de tableaux qui sont indiqués ci-après en annexe.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les classifications traditionnelles par branche d'activité et par profession.

## II. — NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE CLASSIFICATION D'ORDRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

5. — Les deux notions précédentes sont fort utiles pour de nombreux travaux d'ordre économique (organisation de la production, problèmes généraux de la main-d'œuvre, etc...), mais elles ne recouvrent pas tous les aspects de la réalité professionnelle, et, d'autre part, elles s'avèrent insuffisantes lorsqu'on se propose d'étudier scientifiquement le *comportement des personnes sur le plan économique et humain en fonction de leur situation professionnelle et sociale*.

En particulier, elles ne permettent pas de séparer des catégories correspondant à la notion commune de *classe sociale* ; or, et c'est un fait d'expérience bien connu, la population se divise en groupes caractérisés par des attitudes et comportements particuliers dans des domaines les plus divers : en démographie (nombre des enfants, fréquence des divorces), en économie (consommation quantitative et qualitative, épargne) dans les questions culturelles (utilisa-

tion des loisirs, lectures), ainsi que dans les sujets d'études relevant de la sociologie et de la psychologie.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'existence manifeste de ces groupes qui se retrouvent dans la plupart des pays où ils sont dénommés par des mots du *vocabulaire courant* : patrons, employés, ouvriers, cadres, fonctionnaires, agriculteurs, commerçants, retraités, etc... D'ailleurs, c'est aussi un fait d'expérience pour le statisticien que de nombreux utilisateurs de statistiques, en particulier pour la confection de plans d'échantillonnage en vue d'enquêtes par sondage les plus diverses (études de marché, enquêtes d'opinion, résultats d'élection, etc...), expriment le besoin d'un tel découpage de la population.

6. — La *situation dans la profession*, notion plus récente qui permet une étude plus approfondie des professions, donne déjà quelques indications d'ordre sociologique.

Cette notion avait fait l'objet, avant la série des recensements de population de 1950, d'une recommandation internationale indiquant que la classification de la population active suivant la situation dans la profession devait comprendre au moins les groupes suivants :

- a) employeurs
  - b) personnes travaillant à leur propre compte
  - c) salariés (y compris les membres des forces armées);
  - d) travailleurs familiaux non rémunérés;
  - e) personnes ne pouvant être classées ailleurs :
    - 1<sup>o</sup> travailleurs dont la situation n'est pas déclarée;
    - 2<sup>o</sup> personnes sans emploi cherchant un premier emploi.
- } regroupement possible

En fait, de nombreux pays ont utilisé pour leurs propres besoins des nomenclatures plus détaillées. Les principales subdivisions complémentaires utilisées étaient les suivantes :

- distinction des activités agricoles et non agricoles; parfois, distinction de l'industrie, du commerce, des transports;
- dans l'agriculture, « mode de faire valoir » des exploitants : propriétaires, fermiers, métayers — ou superficie de l'exploitation agricole;
- pour les employeurs, taille de l'entreprise (en général : nombre des salariés);
- distinction des directeurs ou gérants de certaines sociétés qui, bien que légalement salariés de leur entreprise, en sont en fait les principaux propriétaires;
- séparation des employés, des ouvriers et du personnel de service;
- hiérarchisation : cadres supérieurs, cadres moyens, employés subalternes — et qualification : ouvriers qualifiés, semi-qualifiés, manœuvres; parfois distinction des professions intellectuelles, des techniciens, des membres du clergé;
- distinction des apprentis, des ouvriers travaillant chez eux;
- secteur privé, secteur public;
- enfin, dans certains pays, distinction des membres des coopératives de productions agricoles ou non agricoles.

On observe que ces diverses distinctions complémentaires font appel à des critères variés : propriété des moyens de production, taille de l'entreprise, secteur d'économie, nature et modalité du travail effectué, hiérarchie et qualification.

7. — Divers essais ont montré qu'on obtenait de bonnes corrélations avec le comportement économique et social des individus en utilisant des classifications restreintes découlant principalement des caractéristiques professionnelles. Plus précisément, il apparaît que, souvent, la caractéristique donnant les meilleurs résultats est la *situation dans la profession* assortie de certains des critères complémentaires énumérés.

Il faut noter que les indications nécessaires pour opérer de telles classifications sont presque toutes faciles à obtenir par un questionnaire, spécialement un questionnaire de recensement. Il suffit, pour la plupart des personnes recensées, de connaître la profession détaillée et la branche d'activité économique; des questions supplémentaires en petit nombre et simples permettent d'obtenir la taille de l'entreprise, le mode de faire valoir, etc... C'est à la fois la possibilité d'obtenir aisément les réponses nécessaires et l'intérêt des résultats obtenus qui ont conduit de nombreux pays à poursuivre leurs efforts dans cette voie.

Dans cet esprit, certains pays ont élaboré des classifications particulières qui portent des noms variés; le plus souvent, on les appelle « socio-économiques » ou « socio-professionnelles ». Une analyse très poussée des classifications utilisées récemment par les pays européens a été faite dans un document que nous ne pouvons pas reproduire par manque de place, mais qui fait apparaître clairement l'analogie frappante des travaux effectués dans tous les pays européens (1).

8. — Cette similitude met en évidence le besoin général d'un nouveau système de classification, c'est pourquoi la Conférence des Statisticiens européens a chargé le Groupe de travail des recensements de la population et des habitations de préparer un projet de recommandation sur ces problèmes.

Avant d'étudier ce projet, il convient de se poser deux questions :

- 1° Est-il possible d'élaborer une classification internationale type?
- 2° Quelles doivent-être les caractéristiques de cette classification?

### III. — UTILITÉ, POSSIBILITÉ ET LIMITES D'UNE CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE

9. — La comparaison des classifications socio-professionnelles ou socio-économiques élaborées par divers pays, même assez différents, montre de nombreux points communs quant aux objectifs recherchés, aux moyens utilisés pour y parvenir, et aux catégories constituées. On peut donc espérer parvenir à effectuer des comparaisons valables entre les résultats provenant des différents pays.

La question préliminaire qui se pose, cependant, est celle des différences

---

(1) Conférence des Statisticiens européens — document WG 6/EG du 3-2-1956.

profondes de structure économique et sociale existant entre les pays européens. On pourrait même penser, *a priori*, qu'il est nécessaire d'avoir au moins deux classifications différentes, l'une adaptée aux pays d'économie socialiste, l'autre aux pays d'économie libérale.

En fait, il ne semble pas nécessaire de retenir cette solution :

— d'une part, malgré les différences des deux types d'économie, les mêmes groupes socio-économiques, ou, du moins, deux groupes très voisins, existent en fait dans les diverses classifications utilisées par les pays; l'importance numérique de ces groupes est évidemment variable (patrons, par exemple) et certains pays ont des groupes particuliers (par exemple, membres des coopératives de production);

— d'autre part, il est utile, pour tous les pays, de pouvoir comparer leur propre structure socio-économique à celle des autres pays et d'apprécier l'évolution numérique de cette structure.

10. — Il est donc souhaitable et possible de mettre sur pied une classification unique utilisable dans tous les pays d'Europe. Cette classification doit évidemment comporter toutes les catégories pouvant avoir une importance dans l'un ou l'autre des pays, les rubriques ne présentant pas d'utilité ou correspondant à des groupes inexistantes dans un même pays n'étant pas utilisées.

Toutefois, on ne peut, pratiquement, envisager l'unification internationale que pour les catégories principales, car une classification internationale homogène et unifiée jusque dans ses moindres détails ne saurait convenir, même à des pays vivant sous le même régime socio-économique. A l'intérieur des catégories principales unifiées, il convient naturellement de garantir une place assez large aux caractères spécifiques et aux possibilités nationales en conformité avec les besoins de chaque pays. Ceux-ci pourront décider de constituer des sous-groupes particuliers pour leurs utilisations propres, étant bien entendu que, dans l'intérêt de la comparabilité internationale, les principes ayant présidé à la constitution des sous-groupes et le contenu concret de chacun d'eux seront bien définis et décrits avec précision pour chaque pays. De cette façon, seront sauvegardés à la fois les intérêts nationaux et les besoins internationaux.

Sous ces réserves, étant donné que le problème n'a été abordé que de façon récente dans les pays, et que les classifications utilisées n'ont pas encore trouvé une forme stable, le moment présent, avant la série des recensements de population de 1960, semble favorable à un essai d'unification internationale.

#### IV. — CARACTÉRISTIQUES DE LA CLASSIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE TYPE

11. — Nous pensons, en premier lieu, que les catégories doivent être constituées sans faire application d'aucun principe ni critère rigides, mais avec le souci de *constituer expérimentalement un petit nombre de groupes aussi homogènes que possible sur le plan du comportement démographique, économique et social.*

Il est évident qu'il n'y a pas, en fait, un comportement commun dans ces domaines : la réalité est extrêmement complexe et on peut, tout au plus,

chercher à faire un classement dont on a *le sentiment* qu'il est meilleur que d'autres.

On doit essentiellement se baser sur l'*expérience* des études antérieures et sur *les besoins* les plus fréquemment exprimés par les utilisateurs, puisqu'on a constaté que leurs demandes présentaient souvent de nombreux points communs. Ce doit être un travail purement pragmatique (1).

La classification ne doit être liée de façon précise à *aucune théorie sociologique*. Certes, la notion de « classe sociale » sert de substratum, mais d'une façon assez élastique : il ne pourrait, d'ailleurs, en être autrement, les sociologues ayant émis de nombreuses théories souvent contradictoires sur les classes sociales.

La classification ne peut être *parfaite* ; en effet, la classification qui donnera la meilleure corrélation avec, par exemple, les opinions politiques, n'est pas nécessairement celle qui donnera la meilleure corrélation avec la structure des dépenses ou les habitudes d'écoute de la radio. Il faut donc admettre qu'une classification type valable pour la plupart des utilisations est inévitablement *imparfaite pour chacune de ces utilisations*. Il est cependant nécessaire d'avoir une telle classification type pour pouvoir comparer entre eux les résultats d'études les plus diverses, préparer des stratifications pour l'exécution d'enquêtes par sondage, etc... ; de plus, cette classification doit figurer parmi les résultats obtenus au recensement de population, base essentielle de la connaissance de la structure de la population, et il ne saurait être question, pour des raisons de prix de revient, de dépouiller le recensement suivant de trop nombreux critères.

La classification utilisée doit donc être un *compromis* entre les exigences de besoins très divers. Ceci conduit à prévoir un nombre de « catégories de base » plus élevé qu'il n'est souvent nécessaire dans les études, quitte à effectuer des *regroupements différents*, adaptés à chaque étude.

Il résulte des considérations précédentes qu'il n'est pas possible de donner une *définition abstraite* des catégories socio-économiques. Il n'y a pas de « critère socio-économique » unique mais un ensemble de critères utilisés d'ailleurs de façon différente dans les diverses parties de la classification, et la classification se présente comme une *liste de catégories de base*, le contenu de chaque catégorie étant défini aussi soigneusement que possible, en fonction de caractéristiques essentiellement d'ordre professionnel (2).

12. — Il est souhaitable que la classification comporte un *nombre moyen de postes* ; là encore, l'expérience a montré qu'on devait s'en tenir à un *compromis* entre :

- un détail trop grand, incommode à utiliser et comportant nécessairement des groupes à trop faible effectif
- et l'insuffisance de détail, qui conduit nécessairement à constituer des

(1) En France, par exemple, on a opéré de cette façon et les résultats obtenus ont été satisfaisants. M. Porte, auteur de la classification française, a précisé qu'il avait « recherché empiriquement celle des classifications qui, parmi toutes les classifications professionnelles possibles, devait donner les corrélations les plus fortes avec les caractéristiques les plus diverses des personnes classées ».

(2) D'où le nom de « catégories socio-professionnelles » donné par certains pays.

groupes trop importants et non homogènes; dans un extrême comme dans l'autre, la classification perd tout son intérêt.

13. — On peut se demander si d'autres caractéristiques importantes, qui ont une influence manifeste, et parfois prépondérante sur le comportement socio-économique des individus, comme par exemple le revenu ou l'instruction, doivent être utilisées dans la constitution des catégories socio-économiques. Pour les raisons suivantes, nous estimons que ces caractéristiques ne peuvent être retenues.

Il n'est pas possible, dans de nombreux pays, de poser des questions sur la nature et le montant des *revenus* car l'expérience a montré qu'on se heurterait à de nombreuses difficultés. Il faut le regretter, en raison de l'intérêt évident que présenteraient des données précises à ce sujet. Mais, outre la difficulté de la question elle-même, qui nécessiterait d'abord des définitions bien précises, il serait à craindre que l'on n'obtienne une proportion importante de non-réponses et de réponses fausses, et surtout, ce qui est plus grave, on risquerait d'éveiller une méfiance généralisée des personnes interrogées, au détriment de la sincérité des réponses aux autres questions : parfois même, cela pourrait conduire à un échec total de l'enquête en cours.

Remarquons cependant qu'à défaut du revenu, les critères utilisés dans la classification socio-économique donnent indirectement des indications sur le niveau *moyen* du revenu. On a même dit que l'utilisation des classifications socio-économiques était un moyen détourné de classer les personnes par tranche de revenu; en fait, il n'y a pas toujours une relation étroite entre le niveau du revenu et la taille de l'entreprise ou la place dans la hiérarchie, de nombreux autres facteurs intervenant.

Dans le même ordre d'idées, il ne paraît pas possible d'utiliser des critères de *propriété de capital*.

14. — Il est certain, d'autre part, que le degré et la nature de l'*instruction* reçue ont une influence non négligeable sur le comportement des personnes; et, à l'inverse du revenu, c'est une donnée dont on dispose généralement sur les questionnaires du recensement.

Mais la situation sociale des individus n'est pas toujours en rapport avec l'instruction suivie ni les diplômes obtenus et il est préférable de s'en tenir à la situation socio-économique *réelle*. Ceci n'empêche pas, bien entendu, de poser au recensement des questions sur l'instruction et, par la suite, de faire le tableau croisé « instruction  $\times$  catégorie socio-économique », tableau qui ne saurait manquer d'intérêt.

Pour les mêmes raisons, il n'est pas possible de faire entrer en ligne de compte le milieu social d'origine, la religion, la nationalité ethnique, la nature de l'habitat (urbain ou rural), etc..., éléments dont l'influence sur le genre de vie est certaine, mais qui doivent en fait être distingués de la catégorie socio-économique telle que nous la comprenons ici et qui doivent donner lieu à d'autres tableaux.

*En conclusion*, la classification socio-économique type :

— doit chercher dans son principe à concrétiser le concept commun de « classe sociale » sans toutefois être liée à une théorie précise;



— doit s'effectuer en pratique au moyen des caractéristiques individuelles facilement accessibles, lesquelles sont essentiellement d'ordre professionnel, et dont on admet qu'elles sont étroitement liées au concept précédent.

## V. — CLASSEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

15. — Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que de la population active, qui fait l'objet des plus nombreuses études. Mais, dans certains travaux, il est nécessaire de considérer la population non active qui représente, dans la plupart des pays, la moitié de la population totale. Il convient donc de prévoir aussi des subdivisions pour cet ensemble d'effectif important — subdivisions devant être faites dans le même esprit que précédemment, c'est-à-dire, en vue de l'étude du comportement en matière socio-économique.

L'expérience a montré qu'il serait utile de prévoir *plusieurs modes différents* de classification pour la population non active :

a) dans certains cas (par exemple pour effectuer une enquête sur l'écoute de la radio), il convient de classer les personnes non actives suivant leur « catégorie propre », qui indique leur état (1).

Les groupes les plus souvent utilisés et ayant d'ailleurs déjà fait l'objet de recommandation sont :

- adultes au foyer;
- retraités;
- étudiants;
- personnes en institutions (pénitentiaires, hospitaliers ou autres);
- autres (notamment, enfants);

b) dans d'autres cas, les plus nombreux, on obtient de bien meilleures corrélations en prenant en considération la *catégorie socio-économique du chef de ménage*; en effet le comportement des femmes non actives et des enfants est le plus souvent déterminé par la situation sociale du mari ou père;

c) enfin, il est parfois utile de considérer :

— pour les *anciens actifs* actuellement retraités, la catégorie socio-économique d'*activité*, c'est-à-dire celle qui correspond à l'ancienne profession principale, car les catégories d'actifs sont forcément plus détaillées que les catégories d'anciens actifs;

— pour les *militaires du contingent*, la catégorie correspondant à la profession civile.

L'articulation de la classification socio-économique doit permettre toutes ces combinaisons, le choix du système à utiliser étant subordonné à la nature de l'enquête. Précisons également que dans les cas où l'on a décidé de classer la population à charge selon la catégorie socio-professionnelle du soutien, les catégories « propres » peuvent servir lorsque, par insuffisance des réponses, on ne connaît pas la profession dudit soutien.

16. — Nous avons parlé, au paragraphe précédent, de l'intérêt que présente souvent le rattachement des femmes et des enfants à la catégorie socio-écono-

---

(1) Ou, comme l'on a dit, la « cause de leur non activité ».

mique du chef de ménage. Cela nous conduit à préciser une nouvelle notion introduite récemment dans ce genre d'étude, la notion de *dépendance* (sous-entendu : au point de vue socio-économique). L'idée principale est de considérer que la population totale se divise en deux grands groupes : les « indépendants » et les « dépendants ».

Les *indépendants* sont, en principe, les personnes ayant des ressources suffisantes pour vivre; les *dépendants* sont les personnes ayant de faibles ressources ou pas de ressources du tout et qui dépendent d'une autre personne (elle-même indépendante), laquelle subvient à leurs besoins; ceci admet, implicitement, que le comportement est déterminé par l'origine et la nature des ressources.

En fait, et notamment dans les recensements de population, on ne dispose pas de questions sur la nature et le montant des ressources des personnes. On doit donc, faute de mieux, effectuer le classement de façon indirecte et conventionnelle.

Par exemple, on peut considérer conventionnellement comme *indépendants* :

- a) toutes les personnes actives (qu'elles soient ou non chefs de ménage);
- b) tous les *anciens actifs* (qu'ils soient ou non chefs de ménage; la plupart ont des ressources provenant de leur ancienne activité sous forme de rentes pour les anciens patrons, et de pensions de retraite pour les anciens salariés);
- c) les autres *chefs de ménage*, c'est-à-dire les chefs de ménage non actifs ni anciens actifs, dont on admet que le caractère d'indépendant découle de la situation de fait d'être chef de ménage.

— et, comme *dépendants* :

toutes les personnes non actives ni anciennes actives ni chefs de ménage.

17. — Il est clair que ce procédé, qui n'est pas le seul possible, est loin d'être parfait, mais il a le mérite d'être simple et facile à utiliser dans un recensement de population; on pourrait, certes, imaginer de nombreux cas dans lesquels la règle ci-dessus conduit à un non-sens. Par exemple : un ancien patron ayant fait faillite peut ne tirer aucun profit de son ancienne activité; une épouse ayant une fortune personnelle lui procurant des revenus plus élevés que la rémunération de son mari, sera considérée néanmoins comme dépendant de ce dernier; on peut aussi objecter que les enfants des couples dans lesquels le mari et la femme travaillent, donc contribuent tous deux aux dépenses du ménage, sont systématiquement tous rattachés à la catégorie de leur père.

Enfin — et c'est peut-être là l'inconvénient de la méthode — dans les ménages comprenant plusieurs générations d'adultes, la personne déclarée chef de ménage au recensement est souvent, par déférence ou parce qu'elle est titulaire du logement occupé par le ménage, une personne âgée ne travaillant plus, alors que le ou les « soutiens » principaux du ménage (c'est-à-dire les personnes qui apportent le plus d'argent et ont souvent le plus d'influence dans le ménage) sont les adultes de la seconde génération.

Une amélioration souhaitable à apporter aux recensements de population pour pallier cet inconvénient serait de décomposer les ménages tels qu'ils sont définis traditionnellement en *noyaux familiaux*, un noyau étant constitué essentiellement par un couple et ses enfants non mariés. Par exemple, dans un ménage composé d'un couple marié ayant des enfants et ayant recueilli le

père et la mère de l'un des conjoints, il y aurait deux noyaux : celui des ascendants et celui du couple avec ses enfants. Un ascendant seul, veuf, ne constituerait pas un noyau, mais il serait convenu que le chef de ménage serait de préférence l'adulte de la seconde génération. Une jeune femme veuve avec enfants recueillis par ses parents constituerait un noyau familial séparé.

Ceci fait, chaque personne dépendante serait rattachée, non au chef de ménage principal, mais au chef de son propre noyau familial (1).

On aboutit en définitive, en procédant ainsi, à classer l'ensemble de la population en catégories socio-économiques, étant entendu que les personnes *indépendantes* seront classées dans leur catégorie *propre* et les personnes *dépendantes* dans la catégorie de leur *soutien* présumé.

Cela permet de répondre, au moins approximativement, aux questions telles que celle-ci : *combien de personnes font vivre* les agriculteurs, les patrons, les cadres, les employés, les ouvriers, les fonctionnaires, etc... (2)

#### VI. — LE PROJET DE RECOMMANDATION INTERNATIONALE POUR LES RECENSEMENTS DE POPULATION DE 1960

18. — A la suite des travaux d'un Groupe d'experts et d'un Groupe de rapporteurs constitués à cet effet (3), le Groupe de travail des recensements de la population et des habitations a élaboré le projet suivant qui doit être soumis prochainement à la Conférence des Statisticiens européens.

Le projet s'appliquant à la population totale, il est d'abord nécessaire de subdiviser celle-ci en grands groupes. Les deux critères fondamentaux retenus sont l'activité ou la non-activité, et, pour la population non active, l'indépendance ou la dépendance (toutes les personnes actives sont par définition indépendantes).

Une subdivision facultative a été prévue, dans la population active, pour séparer les *chômeurs*. Ceux-ci, en effet, sont considérés traditionnellement comme appartenant à la population active définie comme *potentiel de main-d'œuvre* (4), mais il est utile d'avoir une subdivision pour distinguer ces personnes momentanément *sans emploi* ; la subdivision a été rendue facultative.

(1) Divers essais pour la décomposition des ménages en noyaux familiaux et pour la détermination rationnelle du chef de noyau ont été réalisés récemment par plusieurs pays et un projet de normalisation est en cours de réalisation dans le cadre des recommandations élaborées pour la prochaine série des recensements de population de 1960.

Considérant la détermination du chef de noyau familial, signalons le procédé ci-dessous utilisé récemment en France dans une enquête par sondage sur la lecture de la presse : le chef de noyau est le plus âgé des hommes *actifs* adultes (c'est-à-dire de 21 ans ou plus) ; s'il n'y en a pas, c'est le plus âgé des hommes adultes ; à défaut, la plus âgée des femmes actives adultes ; à défaut enfin, la plus âgée des femmes adultes.

(2) Une question voisine est souvent posée au statisticien : combien de personnes font vivre l'agriculture, les mines, telle industrie ou tel commerce. On peut alors procéder de façon analogue à celle qui vient d'être décrite, en rattachant chaque personne dépendante à la *branche d'activité économique* de son soutien. Parfois aussi, c'est à la *situation dans la profession* (ou statut professionnel) du soutien qu'il peut être utile aussi de rattacher les personnes dépendantes.

(3) Le Groupe de rapporteurs se composait de MM. Davies (Nations-Unies), Macura (Yougoslavie), Redei (Hongrie), Pinto (Italie), Porte et Brichler (France).

(4) C'est pour la même raison que les militaires accomplissant le service légal font aussi partie de la population active, bien que momentanément retirés de leur activité civile.

tive à la demande des pays qui, ou bien ne peuvent pas distinguer les chômeurs dans le recensement, ou bien n'ont pratiquement pas de chômage chez eux.

La première classification, qui porte le nom de *classification par type d'activité*, est donc la suivante :

I. — *Population active* :

- |                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| a) personnes ayant un emploi | } subdivision facultative. |
| b) chômeurs                  |                            |

II. — *Population non active*.

a) personnes *indépendantes*, tirant ou présumées tirer principalement leurs moyens d'existence de revenus personnels;

b) personnes à charge.

19. — La seconde classification est celle du *statut professionnel* (nouvelle dénomination de la « situation dans la profession »).

Cette classification concerne essentiellement la population active (type d'activité I). Cependant, il est parfois intéressant de pouvoir classer l'ensemble de la population dans un statut professionnel; ceci a conduit à prévoir une rubrique (*g*, ci-dessous) pour la population *non active indépendante*, et il est convenu qu'alors les personnes *dépendantes* sont classées dans le groupe (*a* à *g*) correspondant au statut professionnel de la personne *dont elles dépendent*.

La classification par statut professionnel doit donc finalement recouvrir toute la population « indépendante », c'est-à-dire les groupes I et II *a*) de la classification par type d'activité. Elle comporte, d'autre part, quelques catégories facultatives.

*Catégories fondamentales*

*Catégories facultatives*

- a) Employeurs  
b) Personnes travaillant pour leur propre compte  
c) Salariés

- dont :  
— apprentis  
— (et autres catégories éventuellement)  
dont :  
— aides familiaux rémunérés  
— aides familiaux non rémunérés

- d) Aides familiaux  
e) Membres des coopératives de production  
f) Personnes *actives* ne pouvant être classées selon le statut professionnel.  
g) Personnes *non actives indépendantes* (1).

Précisons que la catégorie *f*) concerne les personnes *actives* que l'on n'a pas pu classer par statut professionnel, par exemple :

- les personnes actives dont le statut précis n'a pas été déclaré;
- les personnes n'ayant pas encore travaillé et en quête d'un emploi (par exemple, période de transition entre les études et le travail).

Les *chômeurs* peuvent également être classés en *f*) si l'on admet qu'ils n'ont momentanément pas de statut professionnel (certains pays préfèrent les classer dans le statut correspondant à leur ancienne profession).

---

(1) A utiliser lorsque l'on veut classer les personnes dépendantes selon le statut professionnel des personnes qui en ont la charge.

20. — Enfin, la population est répartie en *catégories socio-économiques*.

La classification comporte, d'abord, 17 catégories concernant la population *active* et 4 catégories concernant la population *non active indépendante*.

Ces 21 catégories recouvrent donc — comme ci-dessus pour le statut professionnel — la population *indépendante*, chaque personne étant classée dans la catégorie correspondant à sa situation propre.

Mais, comme on l'a indiqué plus haut, il est nécessaire, selon les études, de pouvoir classer les personnes dépendantes soit dans des catégories *propres* de dépendants, soit dans les catégories *des personnes indépendantes*, dont elles dépendent. Pour permettre le premier classement, on a prévu 5 catégories particulières pour la population non active dépendante. La classification est la suivante :

<i>Catégories fondamentales</i>	<i>Subdivisions utiles</i>
<b>A. — Population active</b>	
1. Agriculteurs-employeurs.	a) Exploitations importantes b) Petites exploitations.
2. Agriculteurs indépendants sans salariés.	
3. Membres des coopératives de production agricole.	
4. Ouvriers agricoles.	
5. Patrons de l'industrie et du commerce — employeurs, entreprises importantes.	a) Industrie. b) Commerce.
6. Patrons de l'industrie et du commerce — employeurs, petites entreprises.	a) Industrie. b) Commerce.
7. Patrons de l'industrie et du commerce — indépendants sans salariés.	a) Industrie. b) Commerce.
8. Professions libérales et assimilées.	
9. Membres des coopératives de production non agricoles.	
10. Directeurs d'entreprises et de sociétés.	
11. Cadres supérieurs.	
12. Cadres moyens, employés subalternes et vendeurs.	a) Cadres moyens. b) Employés subalternes et vendeurs.
13. Contremaîtres, ouvriers qualifiés, semi-qualifiés et spécialisés.	a) Contremaîtres. b) Ouvriers qualifiés, semi-qualifiés et spécialisés.
14. Manœuvres.	
15. Personnels de service (domestiques, femmes de ménage, concierges) et assimilés.	
16* Militaires accomplissant leur service légal.	
17. Personnes actives n'ayant pu être classées dans les catégories ci-dessus.	
<b>B. — Population non active.</b>	
18. Anciens patrons agriculteurs.	
19. Anciens patrons non agriculteurs.	
20. Anciens salariés	a) Anciens ouvriers agricoles. b) Anciens cadres et employés. c) Anciens ouvriers et personnels de service.
21. Autres personnes non actives indépendantes.	a) Étudiants. b) Pensionnés. c) Autres.

---

(\*) Catégorie utilisée lorsque les militaires accomplissant le service légal ne reçoivent pas le numéro de catégories correspondant à leur situation dans la vie civile, mais sont considérés comme un groupe spécial.

22\*\*. Enfants d'âge scolaire et au-dessous.

23\*\*. Étudiants, élèves.

24\*\*. Femmes au foyer.

a) Ménages d'agriculteurs.

b) Ménages de non-agriculteurs.

25\*\*. Autres adultes au foyer.

26\*\*\*. Personnes à la charge d'institutions.

21. — Des pays ayant fait remarquer qu'il n'était pas toujours possible d'obtenir les renseignements détaillés nécessaires au classement des personnes dans les catégories ci-dessus, notamment dans les statistiques courantes (état civil), il a été admis qu'on pourrait effectuer, le cas échéant, les regroupements ci-dessous :

<i>Groupes sommaires</i>	<i>Catégories de base</i>
Agriculteurs . . . . .	1 et 2
Membres des coopératives de production agricole . . . . .	3
Ouvriers agricoles . . . . .	4
Patrons de l'industrie et du commerce . . . . .	5, 6 et 7
Professions libérales et assimilées. . . . .	8
Membres des coopératives de production non agricoles. . . . .	9
Directeurs d'entreprises et de sociétés. . . . .	10
Employés . . . . .	11 et 12
Ouvriers. . . . .	13 et 14
Personnels de service . . . . .	15
Militaires accomplissant leur service légal . . . . .	16
Personnes actives n'ayant pu être classées dans les catégories ci-dessus . . . . .	17
Population non active indépendante . . . . .	18 à 21
(Non utilisé) . . . . .	22 à 26

Précisons que le projet ci-dessus, lorsqu'il aura été adopté, devra être complété par une description du contenu des catégories (un procédé pour ce faire consiste à élaborer un tableau croisé indiquant la catégorie socio-économique correspondant à chaque rubrique de la classification internationale type des professions, en fonction des autres éléments pouvant intervenir pour la caractériser, par exemple : le statut professionnel, la branche d'activité économique, la taille de l'entreprise).

## VII. — UTILISATION PRATIQUE

### DE LA CLASSIFICATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

22. — Il convient de préciser comment, à notre avis, on doit opérer le chiffrage des catégories socio-économiques sur les documents de base.

Nous pensons qu'on ne doit pas poser de question directe : « à quelle catégorie socio-économique appartenez-vous ? » car, outre les difficultés pratiques que cette solution imposerait (il faudrait donner sur le questionnaire la liste complète des catégories utilisées avec des définitions), il serait à craindre que les personnes intéressées n'aient tendance à s'inscrire dans une catégorie supérieure à la leur (ou, éventuellement, dans une catégorie inférieure si elles estimaient de leur intérêt de le faire). On doit utiliser *l'ensemble des renseignements*

---

(\*\*) Catégories utilisées lorsque les personnes à charge ne sont pas rattachées à la catégorie des personnes dont elles dépendent, mais sont caractérisées par leur situation propre.

(\*\*\*) Catégorie utilisée lorsque les personnes en institutions ne sont pas classées dans leur catégorie propre, mais sont considérées comme un groupe spécial.

*professionnels disponibles* par les autres questions. C'est donc le Service statistique qui, faisant la synthèse de ces renseignements, doit attribuer le numéro de code de catégorie.

Plus précisément, les réponses à utiliser sont les suivantes :

- profession actuelle (obtenir le maximum de détail);
- statut professionnel (il faut demander si les individus recensés sont patrons, salariés, travailleurs familiaux, ou membres de coopératives de production);
- branche d'activité économique (renseignement usuel).

Pour les anciens actifs, il faut connaître l'ancienne profession.

Si l'on veut pousser plus loin la classification et, notamment, se servir des subdivisions facultatives, il faut quelques questions complémentaires permettant de connaître :

- les chômeurs (avec, si possible, leur ancienne profession);
- la taille de l'entreprise pour les employeurs (nombre de salariés ou superficie de l'exploitation agricole);
- le grade ou la qualification pour les employés et ouvriers;
- la profession civile des militaires accomplissant le service légal.

Les agents du Service statistique effectuant le chiffrage doivent de préférence chiffrer d'abord la *profession* et le *statut professionnel*, puis, il est utile qu'ils aient à leur disposition une *table de correspondance* semblable à celle dont on a parlé plus haut, indiquant pour chaque numéro de profession et de statut professionnel, la catégorie socio-économique correspondante ou les catégories s'il y en a plusieurs possibles (par exemple : en fonction de la taille de l'entreprise).

Il apparaît ainsi clairement que la classification socio-économique est une classification *dérivée*, résultant de la combinaison *a posteriori* des classifications primaires utilisées jusqu'à présent.

23. — L'expérience de certains pays a d'ailleurs montré — et c'est là l'un des avantages de la nouvelle classification — que, même lorsqu'on ne possède qu'une *partie* des réponses aux questions posées ou des réponses *imprécises*, il est souvent possible de chiffrer le numéro de catégorie socio-économique ou, du moins, le numéro le plus probable.

Par exemple : si nous avons un questionnaire comportant la seule réponse « ouvrier agricole », cela ne permet pas de chiffrer la profession détaillée exacte (s'agit-il d'un berger, d'un valet de ferme ou d'un conducteur de tracteur?), ni la branche d'activité économique précise (il s'agit évidemment d'agriculture, mais on ne sait pas dans quelle branche). On pourra cependant attribuer un statut professionnel (salarié) et une catégorie socio-économique bien déterminée : ouvrier agricole (n° 4).

Devant la seule réponse « épicier », on devra faire l'hypothèse la plus vraisemblable qu'il s'agit d'un indépendant sans salarié (cas le plus fréquent) et on attribuera la catégorie socio-économique n° 7 : « patron de l'industrie et du commerce — indépendant sans salarié », subdivision : « commerce ».

Dans le cas de réponses vagues telles que « employé » ou « ouvrier », on saura

qu'il s'agit de salariés et on aura avantage à utiliser d'office les catégories « moyennes » n° 12 (cadres moyens, employés subalternes et vendeurs) ou 13 (contremaitres, ouvriers qualifiés, semi-qualifiés et spécialisés). Donc, sous réserve de quelques conventions qui ne diminuent pratiquement pas la valeur des résultats, il est le plus souvent possible de chiffrer la catégorie socio-économique alors que l'on doit recourir aux postes « non déclarés » — dont l'effectif est parfois important — des autres classifications.

24. — Il va de soi que les classifications étudiées ici peuvent être utilisées non seulement dans le recensement de population mais dans la plupart des autres recensements et enquêtes et dans les statistiques courantes.

Dans les recensements et enquêtes effectués par des enquêteurs instruits par les soins des Services statistiques, il ne doit pas y avoir de difficultés à obtenir des questionnaires comprenant toutes les informations nécessaires. Il peut en être autrement lorsqu'il s'agit de dépouiller des questionnaires établis par d'autres services, par exemple par les Services de l'état civil, s'ils ne sont pas sous la direction technique du Service statistique, ou encore si l'on veut dépouiller les documents d'archives rédigés bien avant la mise en œuvre des nouvelles classifications. Dans ces cas, on doit en général se contenter d'une seule question « profession », et des réponses souvent imprécises à cette question. Il conviendra, alors, de prévoir l'utilisation de catégories moins détaillées que celles de la classification de base; on pourra, en particulier, se servir des « groupes sommaires » de la classification socio-économique type. Inversement, des enquêtes sur des sujets particuliers pourront nécessiter le développement de certaines catégories.

25. — En ce qui concerne la production des résultats de recensements et enquêtes, il importe de bien souligner que la classification socio-économique *ne se substitue pas* aux classifications professionnelles traditionnelles : profession, branche d'activité économique et statut. *Elle se superpose* à celles-ci. Comme on l'a dit, les classifications traditionnelles permettent, séparément ou en combinant plusieurs d'entre elles, une description détaillée et précise des caractéristiques professionnelles; chacune peut être plus ou moins développée suivant les besoins; elles sont irremplaçables dans les utilisations pour lesquelles elles ont été établies : étude de la structure de l'économie, des branches professionnelles, etc...

Une première utilisation possible de la classification socio-économique est la *description générale et synthétique* de la situation professionnelle des personnes, ceci en raison même de la façon dont le classement est opéré. Mais cela ne constitue pas l'utilisation principale de la classification.

En effet, il est plus souvent nécessaire d'établir des *tableaux croisés* destinés à rechercher des *corrélations* entre, d'une part, les caractéristiques socio-économiques des individus ou des ménages, et, d'autre part, de nombreux autres critères très divers tels que, par exemple : le confort du logement, la mortalité infantile, l'écoute de la radio, les lectures, la répartition des consommations, la pratique religieuse, etc... Dans ce but, les classifications traditionnelles *ne sont pas utilisables*, car :

a) les classifications par profession individuelle ou par branche d'activité



couramment employées comportent un nombre de postes beaucoup trop élevé (1), de sorte que les tableaux obtenus avec ces classifications sont compliqués à élaborer et, surtout, pratiquement inutilisables en raison de leur volume;

b) l'emploi de ces mêmes classifications réduites à un petit nombre de postes ou l'emploi du statut professionnel, qui ne comporte lui-même que quelques rubriques, permettent bien d'obtenir facilement des tableaux maniables, mais souvent sans intérêt, car chacun des postes retenus est alors trop hétérogène.

Au contraire, la classification socio-économique, qui comporte un nombre acceptable de groupes relativement homogènes convient parfaitement à l'établissement de tels tableaux croisés. Elle s'avère même particulièrement commode dans les enquêtes portant sur un nombre restreint de personnes, notamment dans les enquêtes *par sondage*, pour résumer en un petit nombre de postes les caractéristiques socio-économiques des individus ou des ménages, pour lesquelles on ne peut évidemment pas utiliser les classifications professionnelles traditionnelles, trop détaillées — à moins d'accepter des tableaux statistiques en majeure partie vides.

La classification socio-économique s'avère également efficace pour la *stratification préalable* de la population dans les enquêtes par sondage, les études de marché, etc..., d'autant plus, comme on l'a vu, qu'elle permet le classement facile de l'ensemble de la population, y compris les personnes non actives et les personnes à charge, qu'il est souvent indispensable de pouvoir classer lorsqu'elles constituent une part importante de la population étudiée (par exemple, pour une étude sur les loisirs ou l'habillement).

#### VIII. — CONCLUSION

26. — Nous pensons qu'il est souhaitable que les pays développent l'utilisation de classifications socio-économiques, car elles mettent à la disposition du statisticien un instrument précis, souple, efficace; elles permettent une description plus réelle des populations et rendent possible des études de grand intérêt dans les domaines les plus variés.

Nous espérons que sera adoptée une recommandation internationale préconisant pour l'Europe l'emploi des classifications qui ont été précisées ci-dessus : type d'activité, statut professionnel et classification socio-économique. Cela compléterait utilement les recommandations existant déjà pour les deux grandes classifications traditionnelles, profession et branche d'activité économique, le tout faisant un ensemble homogène qui constituerait un progrès certain pour la comparabilité des statistiques internationales.

27. — Sont donnés ci-après en *annexes* :

1° La liste des tableaux concernant les questions professionnelles dont l'élaboration est recommandée par le Groupe de travail pour les recensements de population de 1960;

2° des exemples, dans des domaines variés, tirés de résultats d'enquêtes effectuées en France et dépouillées suivant les catégories socio-professionnelles utilisées dans ce pays.

---

(1) Les nomenclatures utilisées par les pays comportent souvent près d'un millier de rubriques.

## ANNEXE I

TABLEAUX RECOMMANDÉS POUR LES RECENSEMENTS DE 1960  
en ce qui concerne les questions professionnelles

(Type d'activité, profession, branche d'activité et statut professionnel seulement — les tableaux par catégorie socio-économique n'ont pas encore été étudiés, non plus que les tableaux relatifs aux ménages).

TABLEAUX PRIORITAIRES	TABLEAUX NON PRIORITAIRES
Population d'après le type d'activité, le sexe et l'âge.	Personnes occupées et chômeurs selon le sexe et l'âge.
Population inactive par catégorie selon le sexe et l'âge.	Population active selon la profession, l'état matrimonial, le sexe et l'âge.
Population active selon le statut professionnel, la branche d'activité économique et le sexe.	Population active selon le statut professionnel, le sexe et l'âge.
Population active selon la branche d'activité économique, le sexe et l'âge.	Population totale selon la branche d'activité économique dont elle tire ses moyens d'existence et le sexe.
Population active selon le statut professionnel, la profession et le sexe.	
Population active selon la profession, le sexe et l'âge.	

## ANNEXE II

EXEMPLE D'UTILISATION EN FRANCE  
DE LA CLASSIFICATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

28. — Pour terminer, nous allons donner quelques exemples de résultats d'enquêtes variées effectuées en France, dans lesquelles les catégories socio-professionnelles, croisées avec des facteurs les plus divers, ont fait apparaître des corrélations intéressantes.

a) *Poids et taille des écoliers*

Il s'agit d'une enquête par sondage ayant pour objet essentiel de mesurer le poids et la taille des écoliers. On constate que ces éléments diffèrent de façon significative, selon la catégorie socio-professionnelle des parents.

Voici les tailles moyennes et poids moyens pour trois âges.

AGE DES ÉCOLIERS en années	GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL DU CHEF DE MÉNAGE						
	Agriculteurs (1)	Salariés agricoles	Patrons (2)	Professions libérales et cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
A. — GARÇONS							
<i>Taille moyenne (en cm.)</i>							
5 1/2 . . . . .	110,9	109,5	111,1	113,1	110,6	110,3	110,3
8 1/2 . . . . .	127,3	125,8	128,3	128,9	128,4	128,4	128,6
11 1/2 . . . . .	141,1	140,7	141,6	143,3	142,5	142,5	141,2
<i>Poids moyen (en kg.)</i>							
5 1/2 . . . . .	18,8	18,4	19,0	19,7	18,6	18,2	18,5
8 1/2 . . . . .	25,5	24,7	26,2	26,3	25,8	25,9	25,2
11 1/2 . . . . .	33,6	33,5	34,5	35,9	34,8	34,5	33,7
B. — FILLES							
<i>Taille moyenne (en cm.)</i>							
5 1/2 . . . . .	110,3	109,0	110,4	112,0	110,4	110,2	110,2
8 1/2 . . . . .	126,4	125,2	126,9	128,4	127,5	126,3	126,1
11 1/2 . . . . .	142,6	142,2	143,4	145,4	144,0	144,7	142,4
<i>Poids moyen (en kg.)</i>							
5 1/2 . . . . .	18,5	17,9	18,9	19,4	18,6	18,4	18,4
8 1/2 . . . . .	24,7	24,3	25,2	26,1	25,7	25,2	24,8
11 1/2 . . . . .	34,6	34,1	35,3	36,7	36,1	35,6	34,7

(1) Essentiellement propriétaires exploitants.

(2) Essentiellement artisans et petits commerçants.

Ci-dessous, le tableau complet montrant la différence en moins de taille et poids moyens des fils d'ouvriers et de salariés agricoles par rapport aux fils des professions libérales et cadres supérieurs.

AGE DES ÉCOLIERS EN ANNÉES	DÉFAUT DE TAILLE ET POIDS (GARÇONS) SELON LA CATÉGORIE socio-professionnelle du père			
	Ouvriers		Salariés agricoles	
	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)
5 1/2 . . . . .	2,8	1,2	3,6	1,3
6 . . . . .	2,9	1,2	3,1	1,3
7 1/2 . . . . .	2,2	1,1	2,6	1,5
7 . . . . .	2,7	1,5	2,9	1,7
8 1/2 . . . . .	3,0	1,5	3,1	1,8
8 . . . . .	2,2	1,3	2,8	1,7
1/2 . . . . .	2,3	1,1	3,1	1,6
1 . . . . .	2,4	1,4	3,6	1,8
1 1/2 . . . . .	2,1	1,3	3,7	2,0
10 . . . . .	1,9	1,3	3,5	2,1
10 1/2 . . . . .	2,1	1,6	3,3	2,4
11 . . . . .	2,0	2,0	3,1	2,7
11 1/2 . . . . .	2,0	2,2	2,5	2,4

*Boisson des écoliers.* — A l'occasion de la même enquête, on a posé une question sur la boisson habituellement consommée au repas de midi par les écoliers.

Ci-dessous les résultats en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents :

GRUPE SOCIO-PROFESSIONNEL DU CHEF DE MÉNAGE	PROPORTION % DES ÉCOLIERS NE BUVAIENT QUE DE L'EAU au repas de midi
Professions libérales et cadres supérieurs . . . . .	20,1
Cadres moyens . . . . .	19,6
Employés . . . . .	17,0
Ouvriers . . . . .	18,1
Patrons de l'Industrie et du Commerce . . . . .	15,7
Agriculteurs . . . . .	11,6
Salariés agricoles . . . . .	10,2

*b) Enquête sur l'emploi.*

A l'occasion de cette enquête périodique, destinée essentiellement à connaître le niveau de l'emploi, on pose des questions sur divers sujets. Ci-dessous, par exemple, le nombre moyen de jours de congé de maladie pris pendant l'année 1951.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ POUR MALADIE	
	Hommes	Femmes
Agriculteurs . . . . .	7,4	6
Artisans et industriels . . . . .	10	7
Commerçants . . . . .	6	6
Professions libérales et clergé . . . . .	5	—
Professions intellectuelles . . . . .	1,5	6,5
Techniciens industriels . . . . .	6	—
Cadres supérieurs non déclarés ailleurs . . . . .	5	—
Fonctionnaires moyens et assimilés . . . . .	10,5	13
Employés . . . . .	5	9
Armée, police et assimilés . . . . .	13,5	—
Maîtrise . . . . .	9	—
Apprentis . . . . .	5	1
Ouvriers industriels . . . . .	10,5	14
Mineurs . . . . .	19	—
Manceuvres industriels . . . . .	14,5	16
Ouvriers agricoles . . . . .	6	7
Domestiques . . . . .	—	3
Femmes de ménage . . . . .	—	7
Personnel de service non déclaré ailleurs . . . . .	11	8
ENSEMBLE . . . . .	8,6	7,9

Ci-dessous la durée moyenne de présence dans l'établissement, au moment de l'enquête, des personnes interrogées.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	DURÉE MOYENNE DE PRÉSENCE (en années)	
	Hommes	Femmes
Agriculteurs . . . . .	18,3	16,7
Petits patrons . . . . .	14,2	13,5
Professions libérales et intellectuelles . . . . .	14,7	12,0
Employés et assimilés . . . . .	13,3	8,5
Ouvriers et manœuvres industriels . . . . .	9,1	7,5
Ouvriers agricoles . . . . .	5,9	8,2
Autres salariés . . . . .	9,3	7,4
ENSEMBLE . . . . .	12,5	11,6

On notera, sur les exemples précédents, que des *regroupements différents de la liste type des catégories socio-professionnelles ont été utilisés selon le cas* ; on verra également dans les exemples qui suivent que, parfois, *on espère une sélection de quelques catégories parmi la liste type*.

Toujours issu de la même enquête, voici un tableau sur le niveau d'instruction des épouses, dans les ménages interrogés, en fonction de la catégorie socio-professionnelle du mari.

Pour avoir une certaine homogénéité, on s'est limité aux femmes de moins de 40 ans.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du mari	ÂGE DE FIN D'ÉTUDES DE L'ÉPOUSE (PROPORTION %)					ENSEMBLE
	12 ans	13-14 ans	15 à 17 ans	18 ans	N. D.	
Agriculteurs exploitants . . . . .	20	72	5	1	2	100
Ouvriers agricoles . . . . .	24	68	4	1	3	100
Petits patrons . . . . .	10	60	18	5	7	100
Professions libérales . . . . .	3	17	20	40	20	100
Professions intellectuelles . . . . .	7	24	35	26	8	100
Fonctionnaires moyens, agents et maîtrise . . . . .	7	58	18	11	6	100
Employés . . . . .	6	59	22	6	7	100
Ouvriers et manœuvres industriels . . . . .	15	70	8	2	5	100
ENSEMBLE . . . . .	13	63	13	5	6	100

Permettant de se faire une idée sommaire sur la mobilité sociale en France, voici un tableau croisé indiquant, en proportion pour 1 000, la catégorie, des personnes interrogées en fonction de la catégorie du père (tableau limité aux hommes de 40 à 59 ans).

CATÉGORIE socio-professionnelle des personnes	CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PÈRE QUAND LA PERSONNE A QUITTÉ L'ÉCOLE					
	Agriculteurs exploitant	Petits patrons	Classes supérieures	« Cols blancs » (1)	Ouvriers de l'industrie	Ouvriers agricoles
1	597	40	33	41	31	135
2	40	477	124	115	116	127
3	33	62	512	183	20	4
4	41	147	215	317	194	77
5	31	259	107	344	618	400
6	135	15	9	—	21	257

(1) Cadres moyens, employés, etc...

c) *Écoute de la radio.*

L'objet de cette enquête était de connaître les habitudes et les goûts des auditeurs français. Voici quelques tableaux extraits de cette enquête.

*Périodes d'écoute dans la journée — Heure de fin d'écoute.*

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	PROPORTION % DES AUDITEURS QUI ÉCOUTENT				PROPORTION % DES AUDITEURS QUI CESSENT D'ÉCOUTER			
	Avant midi	Entre midi et 14 h.	Entre 14 h. et 18 h.	Après 18 h.	Avant 21 h.	De 21 h. à 22 h.	De 22 h. à 23 h.	23 h. et plus
Agriculteurs . . . . .	48	75	8	93	19	47	30	4
Artisans . . . . .	45	73	17	92	21	31	38	10
Petits commerçants . . . . .	43	70	16	88	14	28	45	18
Catégories dites « supérieures »	43	69	15	90	11	18	52	19
dont : Intellectuels et assimilés . . . . .	47	69	16	90	9	17	57	17
Salariés moyens . . . . .	47	65	7	97	10	21	51	18
Employés de bureau . . . . .	48	59	11	98	7	20	59	14
Ouvriers . . . . .	39	60	15	96	10	39	43	8
Mancouvres . . . . .	37	67	14	94	20	43	32	5
Retraités . . . . .	55	75	27	97	8	32	51	9
Autres personnes âgées inactives . . . . .	40	68	25	97	34	26	34	6
Ménagères . . . . .	61	79	39	80	14	36	41	9
ENSEMBLE . . . . .	48	70	22	93	15	33	42	10

*Utilisation des ondes courtes*

*Correspondance avec l'Administration de la Radio*  
*Choix des programmes*

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	PROPORTION % des auditeurs qui se servent des ondes courtes	PROPORTION % des auditeurs ayant déclaré « n'avoir jamais écrit à la radio mais en avoir eu envie »	PROPORTION % des auditeurs ayant demandé l'augmentation des émissions de musique symphonique
Agriculteurs . . . . .	16	10	5
Artisans . . . . .	36	14	14
Petits commerçants . . . . .	24	19	10
Catégories dites « supérieures »	44	28	20
dont : Intellectuels et assimilés . . . . .	46	27	21
Salariés moyens . . . . .	35	28	21
Employés de bureau . . . . .	28	24	12
Ouvriers . . . . .	30	20	8
Mancouvres . . . . .	17	19	6
Retraités . . . . .	31	16	19
Autres personnes âgées inactives . . . . .	16	11	5
Ménagères . . . . .	26	18	8
ENSEMBLE . . . . .	27	18	10

d) *Mortalité générale et mortalité infantile.*

Le dépouillement des statistiques de l'état civil permet de calculer des taux de mortalité par catégorie socio-professionnelle (1).

(1) En ce qui concerne la mortalité générale, il y a une certaine imprécision due au fait que l'on opère avec des documents différents (bulletins de décès et bulletins de recensement) sur lesquels la catégorie socio-professionnelle déclarée pour une même personne peut être différente; en ce qui concerne la mortalité infantile, on prend, au contraire, pour les enfants décédés, la catégorie du père déclarée au moment de la naissance, ce qui supprime cet inconvénient.

Ci-dessous le taux de mortalité (taux comparatif) pour quelques causes de décès (hommes de 25 à 54 ans — année 1955) :

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	TAUX DE MORTALITÉ POUR 10.000			
	Cancer et leucémie	Cirrhose du foie	Accidents	Suicides
4 — Cadres moyens . . . . .	5,4	1,8	4,4	1,5
3 — Professions libérales et cadres supérieurs . . . . .	6,2	1,0	5,4	1,2
30 — Professions libérales . . . . .	7,0	1,4	5,6	1,8
0 — Agriculteurs exploitants . . . . .	6,8	2,8	5,2	3,2
4+5 — Cadres moyens et employés . . . . .	7,7	2,5	6,4	1,8
21+22 — Industriels et artisans . . . . .	7,6	4,0	6,0	1,8
0+1 — Exploitants et salariés agricoles . . . . .	6,7	2,5	7,3	4,0
2 — Patrons de l'industrie et du commerce . . . . .	9,0	4,5	6,6	2,4
5 — Employés . . . . .	9,5	3,4	7,9	2,0
1 — Salariés agricoles . . . . .	6,2	1,8	12,1	5,6
6 — Ouvriers . . . . .	8,4	3,4	12,1	2,9
26+27 — Commerçants . . . . .	10,3	5,0	7,1	3,0
65 — Mineurs . . . . .	6,9	2,2	18,3	2,0
68 — Manœuvres . . . . .	9,3	4,5	18,0	4,8
23+66 — Marins et pêcheurs (patrons et salariés) . . . . .	10,8	4,0	23,8	2,5

Ci-dessous le taux de mortalité infantile selon la catégorie socio-professionnelle du père (enfants légitimes des deux sexes; nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes).

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE POUR 1.000		
	0-12 mois	dont	
		Moins de 1 mois	1 à 12 mois
Professions libérales . . . . .	19,1	10,5	8,6
Ingénieurs . . . . .	21,7	12,2	9,5
Patrons de l'industrie et cadres supérieurs . . . . .	23,9	12,9	11,0
Professions intellectuelles . . . . .	24,7	13,8	10,9
Techniciens subalternes . . . . .	25,7	12,4	13,3
Employés de commerce . . . . .	28,2	13,6	14,6
Employés . . . . .	30,5	14,7	15,8
Maîtrise . . . . .	32,4	14,9	17,5
Commerçants . . . . .	34,5	17,6	16,9
Armée et police . . . . .	35,2	17,3	17,9
Artisans . . . . .	36,4	19,2	17,2
Ouvriers qualifiés . . . . .	42,5	18,6	23,9
Agriculteurs et salariés agricoles . . . . .	44,9	21,1	23,8
Ouvriers . . . . .	51,9	20,0	31,9
Manœuvres . . . . .	61,7	22,5	39,2
ENSEMBLE . . . . .	43,1	19,0	24,1

e) *Équipement ménager — Dépense d'habillement.*

Une enquête par sondage auprès d'un échantillon de ménages a permis de connaître l'équipement en appareils ménagers en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Ci-après quelques exemples d'appareils installés.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du chef de ménage	NOMBRE D'APPAREILS INSTALLÉS EN 1954 POUR 1.000 LOGEMENTS					
	Réfrigérateur		Aspirateur	Cireuse	Machine à laver	Appareil radio
	Gaz ou butane	Électrique				
Agriculteurs exploitants . . . . .	2	22	18	3	73	595
Salariés agricoles . . . . .	—	5	10	—	18	522
Patrons, artisans, commerçants . . . . .	21	159	270	57	132	829
Professions libérales, cadres supérieurs . . . . .	50	378	705	202	234	948
Cadres moyens . . . . .	12	143	410	59	164	896
Employés . . . . .	10	89	188	24	67	845
Ouvriers . . . . .	4	29	63	4	85	785
Inactifs . . . . .	2	35	104	14	38	561
ENSEMBLE . . . . .	8	67	140	24	84	717

Une autre enquête par sondage a donné les résultats suivants sur les dépenses moyennes des ménages pour l'habillement en 1953.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du chef de ménage	DÉPENSE moyenne par ménage en France	NOMBRE MOYEN de personnes	NOMBRE MOYEN d'enfants
Agriculteurs . . . . .	65.640	3,9	0,8
Artisans . . . . .	74.960	3,2	0,6
Petits commerçants . . . . .	84.240	3,0	0,6
Industriels . . . . .	176.000	3,4	0,7
Autres commerçants . . . . .	141.640	3,5	0,7
Professions libérales . . . . .	208.600	3,4	0,9
Clergé . . . . .	37.480	1,7	—
Ingénieurs . . . . .	208.120	4,1	0,9
Autres cadres supérieurs . . . . .	190.400	3,4	0,9
Cadres moyens . . . . .	124.520	3,1	0,7
Employés . . . . .	88.920	3,0	0,6
Contremaitres et assimilés . . . . .	110.160	3,3	0,7
Manœuvres . . . . .	58.560	3,2	0,9
Autres ouvriers . . . . .	73.280	3,4	0,9
Mineurs . . . . .	108.040	4,1	1,4
Salariés agricoles . . . . .	48.080	3,3	1,0
Gens de maison . . . . .	47.280	2,2	0,4
Femmes de ménage . . . . .	18.960	1,5	0,1
Huissiers et gardiens . . . . .	55.800	2,3	0,3
Autres personnes de service . . . . .	68.800	2,6	0,6
Armée et police . . . . .	99.720	3,6	1,2
Sans activité . . . . .	29.200	1,9	0,1
ENSEMBLE . . . . .	73.080	3,1	0,6

f) *Logement.*

Voici les résultats d'une enquête d'opinion sur le logement des Français.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	PROPORTION % DE PERSONNES AYANT DÉCLARÉ			
	s'estimer mal logées :		s'estimer bien logées :	
	et vouloir changer de logement	mais ne pas vouloir changer de logement	mais vouloir changer de logement	et ne pas vouloir changer de logement
Artisans . . . . .	18	10	6	66
Petits commerçants . . . . .	16	16	5	63
Professions libérales, cadres supérieurs . . . . .	17	5	8	70
Cadres moyens . . . . .	27	6	10	57
Employés . . . . .	32	5	6	57
Ouvriers . . . . .	34	7	5	54
Inactifs . . . . .	8	10	2	80
Divers . . . . .	22	7	5	66
ENSEMBLE . . . . .	22	8	5	65

29. — Nous pourrions citer encore d'autres exemples de résultats obtenus en France sur des sujets divers (épargnes, possession du téléphone, divorces, taille des ménages, nombre d'enfants, pratique religieuse, étude des cadres, possesseurs d'automobiles, salaires et revenus, budget de famille, etc...). Mais nous pensons que la liste qui précède, déjà longue, suffit pour montrer l'intérêt de la classification socio-professionnelle appliquée dans les domaines *les plus variés* de la démographie et de l'économie.

M. BRICHLER.